

*Questions orales*

Pour ce qui est de l'attitude de la province de Québec, dont parle le député, il y a certainement des gens qui sont tombés d'accord sur le règlement. Nous ne savons pas encore ce qu'en pense le parti progressiste conservateur, ni même le député de Saint-Hyacinthe. Il serait peut-être intéressant que lui, au nom de son parti, puisse indiquer une solution à ce litige. Et au même moment, monsieur le président, je me permets de rappeler au député de Saint-Hyacinthe que lorsqu'il parle du juge Deschênes et de ses juges, il ne s'agit pas de ses juges, car aucun juge nommé à la Commission ne relève de la juridiction du juge en chef Deschênes.

\* \* \*

[Traduction]

**L'ÉNERGIE****LA VENTE D'UN RÉACTEUR NUCLÉAIRE À L'ARGENTINE—  
DEMANDE DE DÉPÔT DES NOUVELLES DISPOSITIONS  
FINANCIÈRES**

**Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Puisque, selon un communiqué de la Presse associée émis hier à Buenos Aires, le Canada et l'Argentine ont conclu une entente «satisfaisante» sur le rajustement après inflation du contrat de vente d'un réacteur nucléaire canadien dont le coût sera maintenant de 500 millions de dollars, comparativement au coût initial prévu de 160 millions de dollars, le ministre déposera-t-il les nouvelles dispositions financières de la vente de ce réacteur nucléaire, pour que nous puissions savoir exactement quel genre de marché le gouvernement a négocié à cet égard?

**L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, j'espère pouvoir présenter les détails de ce nouvel accord à mes collègues du cabinet très bientôt. Au moment opportun, peut-être pendant la séance du comité permanent ou plus tôt, je ferai un exposé aussi détaillé que possible des dispositions financières de cette transaction.

\* \* \*

**LA TÉLÉDIFFUSION****DEMANDE D'ASSURANCE FORMELLE CONCERNANT LA  
TÉLÉDIFFUSION PARTOUT AU CANADA DES MATCHS DE LA  
COUPE DU CANADA**

**M. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Étant donné que le réseau CTV possède les droits exclusifs de télédiffusion de la série de la Coupe du Canada cet automne et étant donné que certaines parties de notre pays ne sont desservies que par Radio-Canada, le ministre peut-il s'assurer que tous les Canadiens, particulièrement ceux qui vivent dans le nord du pays, auront la chance de voir cette importante série de matchs?

**L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État):** Oui, monsieur l'Orateur, plusieurs instances m'ont été faites par

[M. Trudeau.]

le député de Restigouche et d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre qui s'inquiètent de cette situation. Je ne suis pas sûr de ce qu'on pourra y faire, mais je m'occuperai certainement de la question.

\* \* \*

**RADIO-CANADA****LA DATE PRÉVUE DE L'EXTENSION DU RÉSEAU DE TÉLÉVISION  
AU NORD CANADIEN ET À TERRE-NEUVE**

**M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à l'intention du même ministre. Ma question de la semaine dernière concernait le fait d'amener la télévision purement et simplement aux gens du nord du Canada et de Terre-Neuve, et le ministre n'avait pas de détails à fournir. Peut-il nous expliquer pourquoi certaines localités du nord de Terre-Neuve n'auront jamais la télévision à moins que les responsables du programme de coût accéléré de Radio-Canada ne se dégoûdissent et se mettent à l'œuvre?

**Des voix: Bravo!**

**L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, le député a reçu hier soir une réponse, qui ne l'a peut-être pas entièrement satisfait mais qui indiquait qu'au lieu d'arriver en 1977, la télévision arriverait dans sa partie du monde plus tôt qu'on ne l'avait initialement prévu, soit à l'automne de 1976. Il devrait se montrer reconnaissant au moins de cela.

\* \* \*

**LA CONSOMMATION****LES MOTIFS DE L'ABSENCE SUR LES MATIÈRES PLASTIQUES  
DE POLYCHLORURE D'UNE INDICATION DE DANGER**

**M. Heward Graffey (Brome-Missisquoi):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations. Il y a quelques jours, répondant à une question que je lui avais posée, le ministre des Travaux publics a parlé à la Chambre des règlements sévères régissant l'utilisation des matières plastiques de polychlorure. J'ai alors demandé au ministre de la Consommation et des Corporations pourquoi ce produit, dont l'utilisation est, selon le ministre des Travaux publics, soumise à des règlements sévères, n'était pas mentionné dans la loi sur les produits dangereux. Le ministre de la Consommation et des Corporations a répliqué qu'il en parlerait à la Chambre dans quelques jours; je me demande s'il a maintenant une réponse à nous donner.

**L'hon. Bryce Mackasey (ministre de la Consommation et des Corporations):** Oui, monsieur l'Orateur, et je remercie le député d'avoir eu la courtoisie de communiquer avec moi à cet égard il y a quelques semaines.

Ces matières inflammables ne sont pas assujetties à nos règlements actuels, mais suite aux instances présentées par le député et par le ministre des Travaux publics, nous avons rencontré des représentants de l'industrie des plastiques et l'isolant au polyuréthane sera désormais assujetti à une nouvelle série de règlements. Entre-temps, un bon nombre de fabricants étiquettent déjà leur produits en conséquence.